



NICOLE BRICQ  
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

[www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

Paris, le 16 juin 2012  
N° 019

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre du redressement productif confirment que le code minier va faire l'objet d'une refonte qui permettra de renforcer les procédures environnementales et de concertation avec les populations concernées ainsi que d'obtenir des garanties économiques et écologiques qui n'existent pas aujourd'hui. Cette refonte sera faite dans le respect des principes régissant l'investissement et la coopération internationale.

Ils vont également s'employer à rendre plus transparents les permis et les autorisations accordés.

Ce chantier sera l'occasion pour le nouveau Gouvernement de réexaminer les conditions d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste.

Ils tiennent à préciser que, conformément au principe de continuité et de respect des engagements de l'Etat, il n'est pas envisagé de remettre en cause les permis déjà octroyés pour la recherche de pétrole et de gaz conventionnel.

**Contact presse cabinet d'Arnaud MONTEBOURG** : Marianne ZALC-MULLER 01 53 18 45 13